

**ASSEMBLEE GENERALE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DE
LOT-ET-GARONNE
DU 30 JUIN 2016**

L'an deux mille seize, le trente juin, à 14h00, les membres du Conseil Départemental de l'accès au droit de Lot-et-Garonne, se sont réunis au Tribunal de Grande Instance d'Agen.

L'assemblée générale est présidée par Madame ALMENDROS Béatrice, en sa qualité de Présidente du CDAD de Lot-et-Garonne et du TGI d'Agen. Le secrétariat est assuré par Madame MELCARE-ZACHARA Johanne, coordinatrice du CDAD de Lot-et-Garonne.

Madame la Présidente constate que sont présents:

- Madame MARTIN Marie-Ange, représentant le Préfet de Lot-et-Garonne
- Maître FAGOT Betty, Bâtonnier de l'Ordre des avocats au barreau d'Agen
- Maître VIGUIER Jean-Philippe, Président de la Chambre départementale des Huissiers de justice du Lot-et-Garonne
- Monsieur CAUSSE Jean-Marc, maire d'Aubiach, représentant le Président de l'AMICALE 47
- Madame LAVERGNE DE CERVAL Marie-Chrystine, Présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales du Lot-et-Garonne

Et que sont absents et excusés:

- Monsieur FABRE Laurent, représentant le Président du Conseil départemental du Lot-et-Garonne
- Monsieur GUYOT Daniel, Directeur départemental des Finances publiques
- Maître MERCADIER Philippe, Président de la Chambre interdépartementale des notaires du Gers, du Lot et Lot-et-Garonne

Soit les deux tiers des membres présents, Madame la Présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Sont également présents à titre consultatif:

- Madame GARNIER Manuella, commissaire de gouvernement du CDAD et Procureur de la République près le TGI d'Agen
- Monsieur LESPES Stéphane, agent comptable du CDAD du Lot-et-Garonne.

L'assemblée générale débute à 14h15.

La Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée:

- approbation PV de l'assemblée générale du 07 Décembre 2015
- approbation des comptes de l'année 2015
- bilan activité 2015
- projets 2016
- questions diverses

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 07 DECEMBRE 2015 -

Ledit procès verbal a été envoyé et joint à la convocation de l'assemblée générale aux membres de droit du CDAD, par mail du 02 juin 2016.

Monsieur CAUSSE Jean-Marc précise qu'il ne l'a pas reçu.

Madame MELCARE-ZACHARA Johanne confirme lui en envoyer une copie, prochainement.

La Présidente recueille à nouveau les éventuelles observations s'il y a.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

II – APPROBATION DES COMPTES

Madame La Présidente donne la parole à Monsieur LESPES Stéphane, agent comptable du CDAD. Il présente le rapport d'exécution sur l'exercice 2015, ci-joint.

En l'absence d'observation sur l'annonce de l'exercice comptable 2015, **l'assemblée approuve, à l'unanimité, le compte financier de l'exercice 2015 ainsi que l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015.**

III – BILAN ACTIVITES 2015

Madame La Présidente informe l'assemblée que Madame MELCARE-ZACHARA Johanne, coordonnatrice du CDAD a créé un site internet, à destination des usagers (cdad47.jimdo.com), site sur lequel figure l'actualité du CDAD, les coordonnées ainsi qu'une liste d'organismes et d'associations œuvrant pour l'accès au droit.

Madame MELCARE-ZACHARA Johanne relate le rapport d'activité 2015 qu'elle a établi pour le SAR (ci-joint), et informe l'assemblée que les conventions des PAD pénitentiaires ont été signées pour l'année 2016.

Elle précise aussi que la clause du droit de suite a été rajoutée, à la demande de Maître FAGOT Betty, Bâtonnier de l'ordre des avocats du Lot-et-Garonne, pour l'année 2016.

La coordonnatrice confirme:

- la continuité des dispositifs mis en place, depuis septembre 2014: 5 points d'accès au droit ainsi que les PAD en milieu pénitentiaire;
- la continuité des consultations juridiques des avocats ainsi que des permanences des huissiers de justice et notaires;
- signature des conventions de partenariat avec la direction des service de l'éducation nationale: continuité des visites d'audience correctionnelles, avec une augmentation des demandes;
- participation financière au rallye citoyen;

IV – PROJETS 2016

Madame La Présidente donne la parole à Madame LOCKWOCK Maddie, juriste de l'association infodroits, qui est venue spécialement à l'Assemblée Générale, pour nous présenter le projet sur le thème du harcèlement à l'école. Il a été élaboré en collaboration avec Madame MELCARE-ZACHARA Johanne (ci-joint).

La lutte contre le harcèlement à l'école devrait concerner tout d'abord les élèves de 4ème de la communauté d'Agen, puis les élèves de l'ensemble du département.

Des juristes encadreront les élèves au cours des ateliers et les accompagneront pour assister à une audience du Tribunal correctionnel.

Ce travail doit être réalisé en accord avec l'inspection académique et vise à pérenniser ce dispositif. Monsieur CAUSSE Jean-Marc semble très intéressé par cette idée et souhaiterait en faire bénéficier également l'école primaire de sa commune. Il pense que la lutte contre le harcèlement à l'école doit commencer très tôt notamment en CM2 pour préparer les primaires au passage en 6ème. Il est important de les informer des risques qu'ils encourent lors de leur entrée au collège.

Il propose que sa commune soit site « pilote » de ce dispositif et à mettre en place sur des périodes périscolaires obligatoires.

Des avocats pourraient se substituer aux juristes et seraient secondés par des professeurs afin que le droit soit transmis de façon pédagogique et informatif.

Le projet sur le harcèlement à l'école est voté à l'unanimité.

V – QUESTIONS DIVERSES

Madame MELCARE-ZACHARA Johanne propose de rendre les conventions pour les PAD pénitentiaires reconductibles.

Cette idée obtient l'accord de l'assemblée à l'unanimité.

La coordonnatrice propose de contacter le journal SUD OUEST au mois de septembre afin d'informer les habitants du Lot-et-Garonne de l'existence des points d'accès au droit. De nombreux usagers ignorent encore la présence près de chez eux des lieux d'informations juridiques. Les membres proposent à ce titre de contacter ce quotidien afin qu'un journaliste puisse faire un reportage au moment où se tiendra notre prochaine assemblée générale.

L'assemblée adopte cette proposition à l'unanimité.

La Présidente
Madame ALMENDROS Béatrice

La Commissaire du Gouvernement
Madame GARNIER Manuella

La Secrétaire de séance
Madame MELCARE-ZACHARA Johanne